



SCT/12/3

**ORIGINAL**: anglais **DATE**: 27 février 2004

# ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

## COMITE PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

# Douzième session Genève, 26 – 30 avril 2004

PROJET DE REGLEMENT D'EXECUTION REVISE DU PROJET DE TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES (TLT)

Document établi par le Secrétariat

#### INTRODUCTION

L'annexe du présent document contient le projet de règlement d'exécution révisé du projet de traité révisé sur le droit des marques, ainsi que le projet de formulaires internationaux types révisés. Toutes les modifications proposées relatives au règlement d'exécution du TLT sont signalées (les mots supprimés sont biffés et les mots ajoutés sont soulignés).

[L'annexe suit]

## ANNEXE

# Liste des règles et des formulaires internationaux types

Règle 1:	Expressions abrégées		
Règle 2 :	Indication du nom et de l'adresse		
Règle 3:	Précisions relatives à la demande		
Règle 4 :	Précisions relatives à la constitution d'un mandataire et à l'élection de domicile		
Règle 5 :	Précisions relatives à la date de dépôt		
Règle 6:	Précisions relatives à la signature visée à l'article 8.4)		
Règle 7:	Précisions relatives aux communications		
Règle &:	Moyens d'identifier une demande en l'absence de son numéro	+	Supprimé : 7
Règle 9:	Précisions relatives à la durée et au renouvellement		Supprimé : 8
Règle 10 ·	Prescriptions relatives any mesures applicables en cas d'inobservation d'un délai		

Formulaire n° 1	Demande d'enregistrement d'une marque
Formulaire n° 2	Pouvoir
Formulaire n° 3	Requête en inscription de changements de noms ou d'adresses
Formulaire n° 4	Requête en inscription d'un changement de titulaire en ce qui concerne
	des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de
	marques
Formulaire n° 5	Certificat de cession en ce qui concerne des enregistrements de marques
	ou des demandes d'enregistrement de marques
Formulaire n° 6	Document de cession en ce qui concerne des enregistrements de marques
	ou des demandes d'enregistrement de marques
Formulaire n° 7	Requête en rectification d'erreurs dans des enregistrements de marques
	ou des demandes d'enregistrement de marques
Formulaire n° 8	Requête en renouvellement d'un enregistrement
Formulaire n° 9	Requête en inscription d'une licence
	Requête en modification ou en radiation d'une inscription de licence
Formulaire n° 10	Déclaration de licence

#### Règle 1 Expressions abrégées

#### 1) ["Traité"; "article"]

- a) Dans le présent règlement d'exécution, on entend par "traité" le Traité sur le droit des marques.
- b) Dans le présent règlement d'exécution, le mot "article" renvoie à l'article indiqué du traité.
- 2) [Expressions abrégées définies dans le traité] Les expressions abrégées définies à l'article premier aux fins du traité ont le même sens aux fins du présent règlement d'exécution.

#### Règle 2 Indication du nom et de l'adresse

#### 1) [*Nom*]

- a) Lorsque le nom d'une personne doit être indiqué, toute Partie contractante peut exiger,
- i) dans le cas d'une personne physique, que le nom à indiquer soit le nom de famille ou le nom principal et le ou les prénoms ou noms secondaires de cette personne ou que le nom à indiquer soit, lorsque cette personne le préfère, le ou les noms utilisés habituellement par elle;
- ii) dans le cas d'une personne morale, que le nom à indiquer soit la dénomination officielle complète de cette personne.
- b) Lorsque le nom d'un mandataire doit être indiqué et que ce mandataire est un cabinet d'avocats ou un cabinet de conseils en propriété industrielle, toute Partie contractante accepte que soit indiqué le nom que ce cabinet d'avocats ou ce cabinet de conseils utilise habituellement.

#### 2) [Adresse]

- a) Lorsque l'adresse d'une personne doit être indiquée, toute Partie contractante peut exiger que l'adresse soit indiquée de la façon habituellement requise pour une distribution postale rapide à l'adresse en question et, en tout cas, comprenne toutes les unités administratives pertinentes jusques et y compris le numéro de la maison ou du bâtiment, s'il y en a un.
- b) Lorsqu'une communication adressée à l'office d'une Partie contractante est faite au nom de plusieurs personnes ayant des adresses différentes, cette Partie contractante peut exiger que la communication indique une adresse unique en tant qu'adresse pour la correspondance.

[Règle 2.2), suite]

c) L'adresse indiquée peut contenir un numéro de téléphone, un numéro de télécopieur <u>et une adresse électronique</u> et, pour la correspondance, une adresse différente de l'adresse indiquée en vertu du sous-alinéa a).

Supprimé : et

- d) Les sous-alinéas a) et c) sont applicables mutatis mutandis au domicile élu.
- 3) [Caractères à utiliser] Toute Partie contractante peut exiger que les indications visées aux alinéas 1) et 2) soient données dans les caractères de la langue de l'office.

# Règle 3 Précisions relatives à la demande

1) [Caractères standard] Lorsque, conformément à l'article 3.1)a)ix), la demande contient une déclaration indiquant que le déposant souhaite que la marque soit enregistrée et publiée dans les caractères standard utilisés par l'office de la Partie contractante, l'office enregistre et publie cette marque dans lesdits caractères standard.

#### 2) [Nombre de reproductions]

- a) Lorsque la demande ne contient pas de déclaration indiquant que le déposant souhaite revendiquer la couleur comme élément distinctif de la marque, une Partie contractante ne peut pas exiger plus
- i) de cinq reproductions de la marque en noir et blanc lorsque la demande ne peut pas contenir, selon la législation de cette Partie contractante, ou ne contient pas de déclaration indiquant que le déposant souhaite que la marque soit enregistrée et publiée dans les caractères standard utilisés par l'office de ladite Partie contractante;
- ii) d'une reproduction de la marque en noir et blanc lorsque la demande contient une déclaration indiquant que le déposant souhaite que la marque soit enregistrée et publiée dans les caractères standard utilisés par l'office de cette Partie contractante.
- b) Lorsque la demande contient une déclaration indiquant que le déposant souhaite revendiquer la couleur comme élément distinctif de la marque, une Partie contractante ne peut pas exiger plus de cinq reproductions de la marque en noir et blanc et cinq reproductions de la marque en couleur.

#### 3) [Reproduction d'une marque tridimensionnelle]

- a) Lorsque, conformément à l'article 3)1)a)xi), la demande contient une déclaration indiquant que la marque est une marque tridimensionnelle, la reproduction de la marque doit consister en une reproduction graphique ou photographique en deux dimensions.
- b) La reproduction fournie en vertu du sous-alinéa a) peut, au choix du déposant, consister en une seule vue ou en plusieurs vues différentes de la marque.

[Règle 3.3), suite]

- c) Lorsque l'office considère que la reproduction de la marque fournie par le déposant en vertu du sous-alinéa a) ne fait pas apparaître suffisamment les détails de la marque tridimensionnelle, il peut inviter le déposant à fournir, dans un délai raisonnable fixé dans l'invitation, jusqu'à six vues différentes de la marque ou une description verbale de cette marque, ou les deux à la fois.
- d) Lorsque l'office considère que les vues différentes ou la description de la marque visées au sous-alinéa c) ne font pas encore apparaître suffisamment les détails de la marque tridimensionnelle, il peut inviter le déposant à fournir, dans un délai raisonnable fixé dans l'invitation, un spécimen de la marque.
  - e) L'alinéa 2a)i) et 2b) est applicable mutatis mutandis.
- 4) [*Translittération de la marque*] Aux fins de l'article 3.1)a)xiii), lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, de caractères autres que les caractères utilisés par l'office ou de chiffres autres que les chiffres utilisés par l'office, une translittération de ces caractères et de ces chiffres en caractères et en chiffres utilisés par l'office peut être exigée.
- 5) [Traduction de la marque] Aux fins de l'article 3.1)a)xiv), lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, d'un ou plusieurs mots d'une langue autre que la langue ou que l'une des langues admises par l'office, une traduction de ce ou ces mots dans cette langue ou dans l'une de ces langues peut être exigée.
- 6) [Délai pour la fourniture d'une preuve établissant l'usage effectif de la marque] Le délai visé à l'article 3.3) n'est pas inférieur à six mois à compter de la date d'acceptation de la demande par l'office de la Partie contractante auprès duquel la demande a été déposée. Le déposant ou le titulaire a droit à une prorogation de ce délai, sous réserve des conditions prévues par la législation de cette Partie contractante, pour des périodes d'au moins six mois chacune, la durée totale de la prorogation devant être d'au moins deux ans et demi.

Règle 4

Précisions relatives à la constitution d'un mandataire et à l'élection de domicile

- 1) [Adresse en cas de constitution de mandataire] En cas de constitution de mandataire, une Partie contractante considère que l'adresse du mandataire est le domicile élu.
- 2) [Adresse en cas de non-constitution de mandataire] Lorsqu'il n'y a pas constitution de mandataire et qu'un déposant, un titulaire ou une autre personne intéressée a indiqué, comme étant son adresse, une adresse sur le territoire de la Partie contractante, cette Partie contractante considère que cette adresse est le domicile élu.

Supprimé : 6

[Règle 4, suite]

3) [Délai] Le délai visé à l'article 4.3)d) est calculé à compter de la date de réception de la communication visée à cet article par l'office de la Partie contractante intéressée et n'est pas inférieur à un mois lorsque l'adresse de la personne au nom de laquelle cette communication est faite se situe sur le territoire de cette Partie contractante et à deux mois lorsque cette adresse se situe hors du territoire de cette Partie contractante.

#### Mis en forme

#### Règle 5 Précisions relatives à la date de dépôt

- 1) [Procédure à suivre lorsque les conditions ne sont pas remplies] Si, au moment où elle est reçue par l'office, la demande ne remplit pas l'une quelconque des conditions applicables énoncées à l'article 5.1)a) ou 5.2)a), l'office invite à bref délai le déposant à remplir cette condition dans un délai indiqué dans l'invitation, qui est d'au moins un mois à compter de la date de l'invitation lorsque l'adresse du déposant se situe sur le territoire de la Partie contractante intéressée et d'au moins deux mois lorsque l'adresse du déposant se situe hors du territoire de la Partie contractante intéressée. Le fait de se conformer à l'invitation peut être soumis au paiement d'une taxe spéciale. Même si l'office n'envoie pas ladite invitation, cela est sans effet sur les conditions en question.
- 2) [Date de dépôt en cas de rectification] Si, dans le délai indiqué dans l'invitation, le déposant se conforme à l'invitation visée à l'alinéa 1) et acquitte toute taxe spéciale exigée, la date de dépôt est la date à laquelle l'office a reçu toutes les indications et tous les éléments exigés qui sont mentionnés à l'article 5.1)a) et à laquelle, lorsqu'il y a lieu, les taxes exigées qui sont visées à l'article 5.2)a) ont été payées à l'office. Sinon, la demande est considérée comme n'ayant pas été déposée.

Supprimé : la
Supprimé : est
Supprimé : a

- 3) [Date de réception] Chaque Partie contractante est libre de déterminer les circonstances dans lesquelles la réception d'un document ou le paiement d'une taxe sont réputés constituer respectivement la réception du document par l'office ou le paiement de la taxe à l'office dans les cas où le document a été effectivement reçu par, ou la taxe a été effectivement payée à,
  - i) une agence ou un bureau subsidiaire de cet office,
- ii) un office national agissant pour le compte de l'office de la Partie contractante, lorsque la Partie contractante est une organisation intergouvernementale visée à l'article <a href="26,1">26,1</a>)ii),

Supprimé: 19

- iii) un service postal officiel,
- iv) une entreprise d'acheminement du courrier, autre qu'un service postal officiel, indiquée par la Partie contractante.

[Règle 5, suite]

4) [Dépôt électronique] Lorsqu'une Partie contractante autorise le dépôt d'une demande sous forme électronique ou par des moyens de transmission électroniques, la date à laquelle l'office de cette Partie contractante reçoit une demande déposée sous cette forme ou par de tels moyens constitue la date de réception de cette demande.

# Règle 6 Précisions relatives à la signature <u>visée à l'article 8.4)</u>

- 1) [Indication accompagnant la signature] Toute Partie contractante peut exiger que la signature de la personne physique qui signe soit accompagnée
- i) de l'indication en lettres du nom de famille ou du nom principal et du ou des prénoms ou noms secondaires de cette personne ou, lorsque ladite personne le préfère, du ou des noms qu'elle utilise habituellement;
- <u>ii)</u> <u>de l'indication de la qualité en laquelle cette personne a signé, lorsque cette qualité ne ressort pas clairement à la lecture de la communication.</u>
- 2) [Date de la signature] Toute Partie contractante peut exiger qu'une signature soit accompagnée de l'indication de la date à laquelle la signature a été apposée. Lorsqu'une telle indication est exigée mais n'est pas fournie, la date à laquelle la signature est réputée avoir été apposée est la date à laquelle la communication qui porte la signature a été reçue par l'office ou, si la Partie contractante le permet, une date antérieure à cette dernière date.

Supprimé: 4) . [Utilisation de la télécopie] Lorsqu'une Partie contractante autorise le dépôt d'une demande par télécopie et que la demande est déposée par télécopie, la date de réception par l'office de cette Partie contractante de la communication effectuée par télécopie constitue la date de réception de la demande, étant entendu que ladite Partie contractante peut exiger que l'original de cette demande parvienne à l'office dans un délai qui ne peut pas être inférieur à un mois à compter du jour où ledit office a reçu la communication par télécopie. ¶

Supprimé: 1) . [Personnes morales]
Lorsqu'une communication est signée au nom d'une personne morale, toute Partie contractante peut exiger que la signature ou le sceau de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé soit accompagné de l'indication en lettres du nom de famille ou du nom principal et du ou des prénoms ou noms secondaires de cette personne ou, lorsque ladite personne le préfère, du ou des noms qu'elle utilise habituellement. ¶

2) . [Communication par télécopie] Le délai mentionné à l'article 8.2)b) n'est pas inférieur à un mois à compter de la date de réception d'une transmission par télécopie. ¶

3) . [Date] Toute Partie contractante peut exiger qu'une signature ou un sceau soit accompagné de l'indication de la date à laquelle la signature ou le sceau a été apposé. Lorsqu'une telle indication est exigée mais n'est pas fournie, la date à laquelle la signature ou le sceau est réputé avoir été apposé est la date à laquelle la communication qui porte la signature ou le sceau a été reçue par l'office ou, si la Partie contractante le permet, une date antérieure à cette dernière date. ¶

Supprimé : ¶

[Règle 6, suite]

- 3) [Signature d'une communication sur papier] Lorsqu'une communication à l'office d'une Partie contractante est faite sur papier et qu'une signature est requise, cette Partie contractante
  - i) doit, sous réserve du point iii), accepter une signature manuscrite;
- ii) peut permettre, en lieu et place d'une signature manuscrite, l'utilisation d'autres formes de signature, telles qu'une signature imprimée ou apposée au moyen d'un timbre, ou l'utilisation d'un sceau ou d'une étiquette portant un code à barres;
- iii) peut exiger, lorsque la personne physique qui signe la communication est ressortissante de ladite Partie contractante et qu'elle a son adresse sur le territoire de celle-ci, ou lorsque la personne morale au nom de laquelle la communication est signée est constituée dans le cadre de la législation de ladite Partie contractante et a un domicile ou un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de celle-ci, qu'un sceau soit utilisé en lieu et place d'une signature manuscrite.
- 4) [Signature des communications déposées sous forme électronique ou par des moyens de transmission électroniques consistant en une représentation graphique]
- a) Lorsqu'une Partie contractante autorise la transmission de communications par télécopie, elle doit considérer une communication ainsi transmise comme signée si la reproduction d'une signature acceptée par cette Partie contractante en vertu de l'alinéa 3) figure sur l'imprimé produit par télécopie.
- <u>b)</u> Lorsqu'une Partie contractante autorise la transmission de communications sous forme électronique ou par des moyens de transmission électroniques autres que la télécopie, elle peut considérer une communication ainsi transmise comme signée si une représentation graphique d'une signature acceptée par elle en vertu de l'alinéa 3) figure sur cette communication reçue par son office.
- 5) [Signature des communications déposées sous forme électronique ne consistant pas en une représentation graphique] Lorsqu'une Partie contractante autorise la transmission des communications sous forme électronique et qu'une représentation graphique d'une signature acceptée par elle en vertu de l'alinéa 3) ne figure pas sur une communication ainsi transmise reçue par son office, elle peut exiger que cette communication porte une signature sous forme électronique répondant aux conditions prescrites par elle et elle peut exiger que cette signature soit confirmée par un procédé de certification des signatures sous forme électronique spécifié par elle.

#### <u>Règle 7</u> Précisions relatives aux communications

1) [Délai] Le délai visé à l'article 8.5) est d'au moins un mois à compter de la date à laquelle l'office a reçu la communication sous forme électronique ou par des moyens de transmission électronique.

[Règle 7, suite]

#### 2) [Notification]

- <u>a)</u> Lorsqu'une ou plusieurs des conditions requises en vertu des articles 3, 8.4) et 5, 10 à 14, 17 et 18 ne sont pas remplies en ce qui concerne une communication, l'office notifie ce fait au déposant, au titulaire ou à une autre personne intéressée, en lui donnant la possibilité de remplir cette ou ces conditions et de présenter des observations dans un délai raisonnable.
- <u>b)</u> <u>Lorsqu'une communication n'est pas conforme aux dispositions de</u> <u>l'article 8.2), l'office n'est pas tenu de notifier ce fait au déposant, au titulaire ou à une autre personne intéressée.</u>
  - 3) [Sanctions concernant le non-respect de conditions]
- a) Aucune partie contractante ne peut prévoir le refus d'une communication pour non-respect d'une éventuelle obligation de fournir
  - i) un numéro d'enregistrement,
- <u>ii)</u> <u>le numéro ou autre indication, le cas échéant, sous lequel le déposant,</u> le titulaire ou une autre personne intéressée est inscrit auprès de l'office,
- iii) le numéro ou autre indication, le cas échéant, sous lequel le mandataire est inscrit auprès de l'office.
- b) Lorsqu'il n'y a pas eu de notification parce que les indications permettant à l'office de se mettre en relation avec le déposant, le titulaire ou une autre personne intéressée n'ont pas été fournies, un délai raisonnable est accordé avant que la Partie contractante applique les sanctions prévues dans sa législation.

Règle & Supprimé : 7

- 1) [Moyens d'identification] Lorsqu'il est exigé qu'une demande soit désignée par son numéro et qu'elle n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, l'indication ou la remise de l'un des éléments ci-après est réputée suffire à l'identification de cette demande :
  - i) le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou
  - ii) une copie de la demande, ou
- iii) une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou du mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou le mandataire.

[Règle 8, suite]

Supprimé: 8

[Interdiction d'autres conditions] Aucune Partie contractante ne peut exiger que des conditions autres que celles qui sont énoncées à l'alinéa 1) soient remplies aux fins d'identification d'une demande lorsque celle-ci n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire.

Règle 9. Précisions relatives à la durée et au renouvellement

Aux fins de l'article 13.1)c), la période pendant laquelle la requête en renouvellement peut être présentée et la taxe de renouvellement être payée commence au moins six mois avant la date à laquelle le renouvellement doit être effectué et se termine au plus tôt six mois après cette date. Si la requête en renouvellement est présentée ou si les taxes de renouvellement sont acquittées après la date à laquelle le renouvellement doit être effectué, toute Partie contractante peut subordonner le renouvellement au paiement d'une surtaxe.

#### Règle 10

Prescriptions relatives aux mesures applicables en cas d'inobservation d'un délai

- [Requête en prorogation d'un délai] Lorsqu'une Partie contractante prévoit la prorogation d'un délai, elle peut exiger que la requête
  - i) soit présentée à l'office avant l'expiration de ce délai;
- ii) soit signée par le déposant ou le titulaire ou par le mandataire du déposant ou du titulaire;
  - iii) contienne une désignation du délai en question.
- [Requête en poursuite de la procédure] Lorsqu'une Partie contractante prévoit la poursuite de la procédure, elle peut exiger que la requête
- i) soit signée par le déposant ou le titulaire ou par le représentant du déposant ou du titulaire;
  - ii) contienne une désignation du délai en question;

et que l'acte omis soit accompli.

- 3) [Requête en rétablissement des droits]
- a) Lorsqu'une Partie contractante prévoit le rétablissement des droits du déposant ou du titulaire, elle peut exiger que la requête
- i) soit signée par le déposant ou le titulaire ou par le mandataire du déposant ou du titulaire;

#### [Règle 10.3), suite]

- ii) contienne une désignation du délai en question;
- iii) indique les faits et les preuves à l'appui des raisons de l'inobservation

du délai;

et que l'acte omis soit accompli.

- b) Une requête en rétablissement des droits doit être présentée à l'office dans un délai raisonnable, dont la durée est déterminée par la Partie contractante, à compter de la date de la suppression de la cause de l'inobservation du délai en question ou dans un délai qui n'est pas inférieur à [ ] mois à compter de la date d'expiration du délai en question, le premier délai arrivant à expiration étant applicable.
- 4) [Exceptions visées à l'article 14.2)] Les exceptions visées à l'article 14.2) sont les cas d'inobservation d'un délai
  - i) pour lequel un sursis a déjà été accordé en vertu de l'article 14.1)i) ou ii);
- ii) pour la présentation d'une requête en sursis en vertu de l'article 14.1)i) ou ii) ou d'une requête en rétablissement des droits en vertu de l'article 14.1)iii);
  - iii) pour le paiement d'une taxe de renouvellement];
- <u>iv)</u> pour l'accomplissement d'un acte devant une commission de recours ou tout autre organe de réexamen constitué dans le cadre de l'office;
  - v) pour l'accomplissement d'un acte dans une procédure *inter partes*;

Mis en forme

- vi) pour la remise de la déclaration visée à l'article 3.1)a)vii);
- vii) pour la correction ou l'adjonction d'une revendication de priorité.

[Les formulaires internationaux types suivent]

# **FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N°1**

## DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE

	présentée à l'office de
	RÉSERVÉ À L'OFFICE
	Numéro de référence du déposant <sup>1</sup> :
1.	Requête en enregistrement
	La présente requête en enregistrement porte sur la marque reproduite ci-après.

Le numéro de référence attribué par le déposant ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente demande peuvent être indiqués ici.

[Formulaire n° 1, suite]		

2.	Déposant(s)	

2.1	Si le déposant est une personne physique,

- nom de famille ou nom principal de cette personne<sup>2</sup>: a)
- prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne<sup>2</sup>:
- Si le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne:
- 2.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : Numéro(s) de téléphone : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

État dont le déposant est ressortissant :

État du domicile :

État de l'établissement<sup>3</sup>:

- Si le déposant est une personne morale, indiquer
  - la forme juridique de la personne morale :
  - l'État, et, le cas échéant, la division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de ladite personne morale :
- 2.6 Cocher cette case en cas de pluralité de déposants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 2.1 ou 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5.4

Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du déposant soit les noms utilisés habituellement par celui-ci.

On entend par "établissement" un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux.

Lorsque la liste figurant sur la feuille supplémentaire indique plusieurs déposants avec des adresses différentes mais qu'il n'y a pas de mandataire, l'adresse à utiliser pour la correspondance doit être soulignée sur la feuille supplémentaire.

			[Formulaire n° 1, suite
3.	Maı	dataire	
	3.1	Le déposant n'a pas de mandataire.	
	3.2	Le déposant a un mandataire.	
		3.2.1 Identité du mandataire	
		3.2.1.1 Nom:	
		3.2.1.2 Adresse (y compris le code postal et le p	ays):
		Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)	Adresse électronique :
		3.2.2 Le pouvoir a déjà été remis à l'office.  Numéro d'ordre <sup>5</sup> :	
		3.2.3 Le pouvoir est joint.	
		3.2.4 Le pouvoir sera remis à une date ultérieure.	
		3.2.5 Aucun pouvoir n'est nécessaire.	
4.	Don	iicile élu <sup>6</sup>	

Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le déposant ou le mandataire ne connaît pas encore le numéro d'ordre.

Le domicile élu doit être indiqué dans l'emplacement réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 4 lorsque le déposant ou, en cas de plurarité de déposants, aucun des déposants n'a un domicile ou un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente demande, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué dans la rubrique 3.

[Formulaire n° 1, suite]			
5.	Revendication de priorité		
		Le d	éposant revendique la priorité suivante :
		5.1	Pays (office) du premier dépôt <sup>7</sup> :
		5.2	Date du premier dépôt :
		5.3	Numéro du premier dépôt (s'il est disponible) :
		5.4	La copie certifiée conforme de la demande dont la priorité est revendiquée <sup>8</sup>
			5.4.1 est jointe.
			5.4.2 sera remise dans les trois mois à compter de la date de dépôt de la présente demande.
		5.5	La traduction de la copie certifiée conforme
			5.5.1 est jointe.
			5.5.2 sera remise dans les trois mois à compter de la date de dépôt de la présente demande.
		5.6	Cocher cette case si la priorité est revendiquée sur la base de plusieurs dépôts; si tel est le cas, dresser la liste de ces dépôts sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'entre eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 et les produits ou les services mentionnés dans chacun d'entre eux.

Lorsque la demande dont la priorité est revendiquée a été déposée auprès d'un office qui n'est pas un office national (par exemple, l'OAPI, le Bureau Benelux des marques et l'Office de

l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles), le nom de cet office doit être indiqué en lieu et place du nom d'un pays. Sinon, indiquer non pas le nom de l'office mais celui du pays.

8 On entend par "copie certifiée conforme" une copie de la demande dont la priorité est

On entend par "copie certifiée conforme" une copie de la demande dont la priorité est revendiquée, certifiée conforme par l'office qui a reçu cette demande.

	[Formulaire n° 1, suite
6.	Enregistrement(s) dans le pays (l'office) d'origine <sup>9</sup>
	Le ou les certificats d'enregistrement dans le pays (l'office) d'origine sont joints.
7.	Protection résultant d'une présentation dans une exposition
	Cocher cette case si le déposant souhaite bénéficier d'une protection résultant de la présentation de produits ou de services dans une exposition. Si tel est le cas, donner des précisions sur une feuille supplémentaire.
8.	Reproduction de la marque
	(8 cm x 8 cm)

À remplir lorsque le déposant souhaite fournir une preuve en vertu de l'article 6quinquies A.1) de la Convention de Paris au moment du dépôt de la demande.

muiaii	re n° 1, suite]
8.1	Le déposant souhaite que l'office enregistre et publie la marque dans les caractères standard utilisés par celui-ci. 10
8.2	La couleur est revendiquée comme élément distinctif de la marque.
	8.2.1 Nom des couleurs revendiquées :
	8.2.2 Principales parties de la marque qui ont ces couleurs :
8.3	Il s'agit d'une marque tridimensionnelle.
	<sup>11</sup> vues différentes de la marque sont jointes.
8.4	<sup>12</sup> reproduction(s) de la marque en noir et blanc est (sont) jointe(s).
8.5	<sup>12</sup> reproduction(s) de la marque en couleur est (sont) jointe(s).
	nslittération de la marque narque ou une partie de la marque est translittérée comme suit :
	duction de la marque  narque ou une partie de la marque est traduite comme suit :
	έροsant ne peut pas formuler un tel souhait à l'égard de marques qui se composent en tout
	8.1 8.2 8.3 8.4 8.5 Trai La n

Indiquer le nombre de reproductions en noir et blanc ou en couleur.

ou en partie d'éléments figuratifs. Si, de l'avis de l'office, les marques en question conti effectivement de tels éléments, celui-ci ne tiendra pas compte du souhait du déposant et enregistrera et publiera la marque telle qu'elle figure dans le carré. 11 Si plusieurs vues différentes de la marque ne figurent pas dans le carré prévu à la rubrique 8

mais sont jointes au présent formulaire, cocher cette case et indiquer le nombre de ces vues. 12

[Formulaire n° 1, suite] 11. Produits ou services Noms des produits ou des services<sup>13</sup>: Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante; si tel est le cas, donner le nom des produits ou des services sur une feuille supplémentaire. 12. Déclaration relative à l'intention d'utiliser la marque ou à l'usage effectif de la marque; preuve de l'usage effectif Cocher cette case si une déclaration est jointe. 12.2 Cocher cette case si une preuve de l'usage effectif est jointe. 13. Conditions relatives aux langues Cocher cette case si une pièce est jointe pour remplir toute condition relative aux langues qui est applicable à l'égard de l'office. 14

Lorsque les produits ou les services appartiennent à plusieurs classes de la classification de Nice, ils doivent être groupés selon les classes de cette classification. Le numéro de chaque classe doit être indiqué et les produits ou les services appartenant à la même classe doivent être groupés à la suite du numéro de cette classe. Chaque groupe de produits ou de services doit être présenté dans l'ordre des classes de la classification de Nice. Lorsque tous les produits ou services appartiennent à une seule classe de la classification de Nice, le numéro de cette classe doit être indiqué.

Cette case ne doit pas être utilisée si l'office n'admet pas plus d'une langue.

[For	Formulaire n° 1, suite]		
14.	Signature ou sceau		
	14.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :		
	14.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du		
	14.2.1 déposant.		
	14.2.2 mandataire.		
	14.3 Date de signature ou d'apposition du sceau :		
	14.4 Signature or sceau :		
15.	Taxe(s)		
	15.1 Monnaie et montant(s) de la (des) taxe(s) payée(s) en relation avec la présente demande :		
	15.2 Mode de paiement :		
16.	Feuilles supplémentaires et pièces jointes		
	Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :		

## FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N°2

## **POUVOIR**

	pour des procédures devant l'office de
	RÉSERVÉ À L'OFFICE
	Numéro de référence de la personne qui fait la constitution de mandataire !
<ol> <li>Constitution de mandataire  La personne soussignée constitue comme mandataire la personne indiquée la rubrique 3.</li> </ol>	
2.	Nom de la personne qui fait la constitution de mandataire <sup>2</sup>

Le numéro de référence attribué au présent pouvoir par la personne qui fait la constitution de mandataire peut être indiqué ici.

Si la personne qui fait la constitution de mandataire est le déposant (ou l'un des déposants), le nom qui doit être indiqué est celui de ce déposant, tel qu'il figure dans la ou les demandes auxquelles le présent pouvoir a trait. Si ladite personne est le titulaire (ou l'un des titulaires), le nom qui doit être indiqué est celui de ce titulaire, tel qu'il figure dans le registre des marques. Si ladite personne est une personne intéressée mais n'est ni un déposant ni un titulaire, le nom qui doit être indiqué est le nom complet de cette personne ou le nom utilisé habituellement par celle-ci.

[Formulaire n° 2, suite]			
3.	Mandataire		
	3.1	Nom:	
	3.2	Adresse (y compris le code postal et le pays) :	
		Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)	
4. Demande(s) ou enregistrement(s) visé(s)  Le présent pouvoir concerne :		nande(s) ou enregistrement(s) visé(s)	
		résent pouvoir concerne :	
	4.1 toutes les demandes et tous les enregistrements existants ou futurs de la personne qui fait la constitution de mandataire, sous réserve des exceptio éventuelles indiquées sur une feuille supplémentaire.		
	4.2 les demandes ou les enregistrements suivants :		
		4.2.1 les demandes relatives aux marques ci-après <sup>3</sup> :	
		4.2.2 les demandes portant les numéros suivants <sup>4</sup> ainsi que tous les enregistrements en résultant :	
		4.2.3 les enregistrements portant les numéros suivants :	
		4.2.4 Si la place prévue aux points 4.2.1, 4.2.2 ou 4.2.3 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.	

À remplir si le pouvoir est déposé auprès de l'office avec les demandes.

Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

[Formulaire n° 2, suite] 5. Portée du pouvoir Cocher cette case si le droit du mandataire d'agir comme tel s'étend à tous les actes de la procédure, y compris, lorsque la personne qui fait la constitution de mandataire est un déposant ou un titulaire, aux actes ci-après: 5.1.1 retrait de la ou des demandes renonciation à l'enregistrement ou aux enregistrements 5.2 Cocher cette case si le droit du mandataire d'agir comme tel ne s'étend pas à tous les actes de la procédure et indiquer ici ou sur une feuille supplémentaire les actes auxquels ne s'étendent pas les pouvoirs du mandataire: Signature ou sceau 6. Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé : Date de signature ou d'apposition du sceau : 6.2 6.3 Signature ou sceau: 7. Feuilles supplémentaires et pièces jointes Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :

## FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N°3

## REQUÊTE EN INSCRIPTION DE CHANGEMENTS DE NOMS OU D'ADRESSES

en ce qui concerne des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques

	présentée à l'office de		
	RÉSERVÉ À L'OFFICE		
	Numéro de référence du titulaire ou du déposant <sup>1</sup> :		
	Numero de reference du mandataire :		
1.	Requête en inscription		
	Il est demandé par la présente requête l'inscription des changements indiqués ci-après.		
2.	Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)		
	La présente requête porte sur les enregistrements ou les demandes ci-après :		
	2.1 Numéros des enregistrements :		
	2.2 Numéros des demandes <sup>2</sup> :		
	2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.		

Le numéro de référence attribué par le titulaire ou le déposant ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente requête peuvent être indiqués ici.

Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

[Formulaire n° 3, suite] 3. Titulaire(s) ou déposant(s) Si le titulaire ou le déposant est une personne physique nom de famille ou nom principal de cette personne<sup>3</sup>: a) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne<sup>3</sup>: b) Si le titulaire ou le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne : Adresse (y compris le code postal et le pays) : 3.3 Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone) 3.4 Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires ou de déposants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3. Mandataire 4.1 Nom: Adresse (y compris le code postal et le pays) : 4.2 Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

Numéro d'ordre du pouvoir<sup>4</sup>:

5.

Domicile élu

Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait la présente requête ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ladite requête.

Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou déposant ou du mandataire.

[Fo	mulair	re n° 3, suite]	
5.	Indication du ou des changements		
	6.1	Éléments à modifier :	
		Éléments après modification <sup>5</sup> :	
	6.2	Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante; si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire les éléments à modifier et les éléments après modification.	
7.	Signature ou sceau		
	7.1	Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :	
	7.2	Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du	
		7.2.1 titulaire ou déposant.	
		7.2.2 mandataire.	
	7.3	Date de signature ou d'apposition du sceau :	
	7.4.	Signature ou sceau :	

Indiquer les noms ou les adresses modifiés.

		[Formulaire n° 3, suite		
8.	Tax	Taxe		
	8.1	Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription de changements :		
	8.2	Mode de paiement :		
 9.	Feuilles supplémentaires et pièces jointes			
		Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :		

## FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 4

## REQUÊTE EN INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT DE TITULAIRE

en ce qui concerne des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques

	présentée à l'office de	
	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
	Numéro de référence du titulaire ou du déposant <sup>1</sup> :	
1.	1 1	
ci-a <sub>l</sub>	Il est demandé par la présente requête l'inscription du changement de titulaire indiqué près.	
2.	Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)	
	La présente requête porte sur les enregistrements ou les demandes ci-après :	
	2.1 Numéros des enregistrements :	
	2.2 Numéros des demandes <sup>2</sup> :	
	2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.	

Le numéro de référence attribué par le titulaire ou le déposant ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente requête peuvent être indiqués ici.

Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

[Formulaire n° 4, suite] 3. Produits ou services concernés par le changement 3.1 Cocher cette case lorsque tous les produits ou services énumérés dans les demandes ou les enregistrements mentionnés dans la rubrique 2 concernés par le changement. 3.2 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque seulement quelques-uns des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement sont concernés par le changement et indiquer les produits ou les services qui devraient figurer dans la demande ou l'enregistrement du nouveau titulaire (auquel cas les produits ou les services non indiqués demeureront dans la demande ou l'enregistrement du déposant ou du titulaire) : 3.3 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pur au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, le changement ne concerne pas la totalité des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si le changement concerne la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. Pour les demandes ou les enregistrements dans lesquels uniquement quelques produits ou services sont concernés par le changement, procéder comme pour le point 3.2.

[Formulaire n° 4, suite] Base du changement de titulaire 4.1 Le changement de titulaire résulte d'un contrat. L'un des documents ci-après est joint : une copie du contrat, certifiée conforme à l'original. 4.1.2 un extrait du contrat, certifié conforme à l'original. 4.1.3 un certificat de cession. 4.1.4 un document de cession. 4.2 Le changement de titulaire résulte d'une fusion. Une copie, certifiée conforme à l'original, du document ci-après, apportant la preuve de la fusion, est jointe : 4.2.1 extrait du registre du commerce. 4.2.2 autre document émanant de l'autorité compétente. 4.3 Le changement de titulaire ne résulte ni d'un contrat ni d'une fusion. 4.3.1 Une copie, certifiée conforme à l'original, d'un document apportant la preuve du changement est jointe.

[Formulaire n° 4. suite]

		[1 Officiality II	1, 541
5.	Titulaire(s) ou déposant(s)		
٥.	Titulan e(s) ou deposant(s)		

- 5.1 Si le titulaire ou le déposant est une personne physique,
  - a) nom de famille ou nom principal de cette personne<sup>3</sup>:
  - b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne<sup>3</sup>:
- 5.2 Si le titulaire ou le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :
- 5.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

	méro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : ec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)
5.4	Cocher cette case si plusieurs titulaires ou déposants sont concernés par ce changement; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1 ou 5.2 et 5.3.
5.5	Cocher cette case si le titulaire ou le déposant, ou l'un des titulaires ou des déposants, a changé de nom ou d'adresse sans demander l'inscription de ce changement, et joindre un document attestant que la personne ayant transféré la titularité et le titulaire ou le déposant sont une seule et même personne.

## 6. Mandataire du titulaire ou du déposant

- 6.1 Nom:
- 6.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

6.3 Numéro d'ordre du pouvoir<sup>4</sup> :

Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait la présente requête ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ladite requête.

Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou déposant ou de mandataire.

[For	[Formulaire n° 4, suite]		
7.	Domicile élu du titulaire ou de déposant		
8.	Nouveau(x) propriétaire(s)		
	8.1	Si le nouveau propriétaire est une personne physique,	
		a) nom de famille ou nom principal de cette personne <sup>5</sup> :	
		b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne <sup>5</sup> :	
	8.2	Si le nouveau propriétaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :	
	8.3	Adresse (y compris le code postal et le pays):	
		Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)	
	8.4	État dont le nouveau propriétaire est ressortissant :	
		État du domicile :	
		État de l'établissement <sup>6</sup> :	
	8.5	Si le nouveau propriétaire est une personne morale, indiquer	
		- la forme juridique de la personne morale :	
		<ul> <li>l'État, et, le cas échéant, la division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de ladite personne morale :</li> </ul>	
	8.6	Cocher cette case en cas de pluralité de nouveaux propriétaires; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 8.1 ou 8.2, 8.3, 8.4 et 8.5.	

Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du nouveau propriétaire soit les noms utilisés habituellement.

On entend par "établissement" un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux.

Lorsque la liste figurant sur la feuille supplémentaire indique plusieurs nouveaux propriétaires avec des addresses différentes mais qui'il n'y a pas de mandataire, l'addresse à utiliser pour la correspondance doit être soulignée sur la feuille supplémentaire.

			[Formulaire n° 4, suite]
9.	Maı	ndataire du nouveau propriétaire	
	9.1	Le nouveau propriétaire n'a pas de mandataire.	
	9.2	Le nouveau propriétaire a un mandataire.	
		9.2.1 Identité du mandataire	
		9.2.1.1 Nom:	
		9.2.1.2 Adresse (y compris le code postal et le p	pays):
		Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)	Adresse électronique :
		9.2.2 Le pouvoir a déjà été remis à l'office.  Numéro d'ordre :	
		9.2.3 Le pouvoir est joint.	
		9.2.4 Le pouvoir sera remis à une date ultérieure.	
		9.2.5 Aucun pouvoir n'est nécessaire.	
10.	Don	nicile élu du nouveau propriétaire <sup>9</sup>	

Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le nouveau propriétaire ou le mandataire ne connaît pas encore le numéro d'ordre.

Le domicile élu doit être indiqué dans l'emplacement réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 10 lorsque le nouveau propriétaire ou, en cas de pluralité de nouveaux propriétaires, la totalité des nouveaux propriétaires n'a ni domicile ni établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente requête, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué dans la rubrique 9.

[Formulaire n° 4, suite] Signature ou sceau 11.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé : 11.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du 11.2.1 titulaire ou déposant. 11.2.2 nouveau propriétaire. 11.2.3 mandataire. 11.3 Date de signature ou d'apposition du sceau : 11.4. Signature ou sceau: 12. Taxe 12.1 Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription d'un changement de titulaire : 12.2 Mode de paiement : 13. Feuilles supplémentaires et pièces jointes Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces : .....

# FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 5

#### **CERTIFICAT DE CESSION**

en ce qui concerne des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques

	présenté à l'office de
	RÉSERVÉ À L'OFFICE
1.	Certification
	Les cédant(s) et cessionnaire(s) soussignés certifient que la titularité des enregistrement ou des demandes indiqués ci-après a été cédée par contrat.
2.	Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)
	Le présent certificat porte sur la cession des enregistrements ou des demandes ci-après:
	2.1 Numéros des enregistrements :
	2.2 Numéros des demandes <sup>1</sup> :
	2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du cédant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du cédant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le cédant ou son mandataire.

[Formulaire n° 5, suite] Produits ou services concernés par la cession 3.1 Cocher cette case lorsque tous les produits ou services énumérés dans les demandes ou les enregistrements mentionnés dans la rubrique 2 ont été concernés par la cession. 3.2 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque seulement quelques-uns des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement ont été concernés par la cession et indiquer les produits ou services qui ont été concernés par la cession : 3.3 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pour au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, la cession n'a pas concerné la totalité des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si la cession a concerné la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. Pour les demandes ou les enregistrements dans lesquels uniquement quelques produits ou services ont été concernés par la cession, procéder comme pour le point 3.2.

[Formulaire n° 5, suite]

4.

Cédant(s) Si le cédant est une personne physique, 4.1 nom de famille ou nom principal de cette personne<sup>2</sup>: prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne<sup>2</sup>: b) Si le cédant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne: Adresse (y compris le code postal et le pays): Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone) 4.4 Cocher cette case en cas de pluralité de cédants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 4.1 ou 4.2 et 4.3.

Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait le présent certificat ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ledit certificat.

[Fo	rmulai	re n° 5, suite]			
5.	Cessionnaire(s)				
	5.1	Si le cessionnaire est une personne physique,			
		a) nom de famille ou nom principal de cette personne <sup>3</sup> :			
		b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne <sup>3</sup> :			
	5.2	Si le cessionnaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :			
	5.3	Adresse (y compris le code postal et le pays) :			
		Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)			
	5.4	Cocher cette case en case de pluralité de cessionnaires; si tel est le cas, en			

dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1 ou 5.2 et 5.3.

Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du cessionnaire soit les noms utilisés habituellement par celui-ci.

6.

7.

[Formulaire n° 5, suite]

Sign	Signatures ou sceaux		
6.1	Signature(s) ou sceau(x) du ou des cédants		
	6.1.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés :		
	6.1.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux :		
	6.1.3 Signature(s) ou sceau(x):		
6.2	Signature(s) ou sceau(x) du ou des cessionnaires		
	6.2.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés :		
	6.2.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux :		
	6.2.3 Signature(s) ou sceau(x):		
Feuilles supplémentaires et pièces jointes			
	Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :		

# FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 6

# **DOCUMENT DE CESSION**

en ce qui concerne des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques

	présenté à l'office de
	RÉSERVÉ À L'OFFICE
1.	Déclaration de cession  Le(s) cédant(s) soussigné(s) cède(ent) au(x) cessionnaire(s) soussigné(s) la titularité des enregistrements ou des demandes indiqués ci-dessous.
2.	Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)
	Le présent document porte sur la cession des enregistrements ou des demandes ci-après :
	2.1 Numéros des enregistrements :
	2.2 Numéros des demandes <sup>1</sup> :
	2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du cédant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du cédant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le cédant ou son mandataire.

[Formulaire n° 6, suite] 3. Produits ou services concernés par la cession 3.1 Cocher cette case lorsque tous les produits ou services énumérés dans les demandes ou les enregistrements mentionnés dans la rubrique 2 sont concernés par la cession. 3.2 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque seulement quelques-uns des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement sont concernés par la cession et indiquer les produits ou services qui sont concernés par la cession : 3.3 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pour au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, la cession ne concerne pas la totalité des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si la cession concerne la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. Pour les demandes ou les enregistrements dans lesquels uniquement quelques produits ou services sont concernés par la cession, procéder comme pour le point 3.2.

[For	[Formulaire n° 6, suite]		
4.	Céd	ant(s)	
	4.1	Si le cédant est une personne physique,	
		a) nom de famille ou nom principal de cette personne <sup>2</sup> :	
		b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne <sup>2</sup> :	
	4.2	Si le cédant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :	
	4.3	Adresse (y compris le code postal et le pays) :	
		Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)	
	4.4	Cocher cette case en cas de pluralité de cédants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 4.1 ou 4.2 et 4.3.	

Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait le présent document ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ledit document.

			[Formulaire n° 6, suite]
5.	Cess	sionna	aire(s)
	5.1	Si le	e cessionnaire est une personne physique,
		a)	nom de famille ou nom principal de cette personne <sup>3</sup> :
		b)	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne <sup>3</sup> :
	5.2		e cessionnaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette onne :
	5.3	Adro	esse (y compris le code postal et le pays) :
			méro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : vec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)
	5.4		Cocher cette case en cas de pluralité de cessionnaires; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacune d'elles, les éléments d'information demandés aux points 5.1 ou 5.2 et 5.3.
6.	Indi	catio	ns supplémentaires (voir l'annexe du présent formulaire (ci-joint))
			de l'une ou l'autre de ces indications est facultative aux fins de l'inscription ent de titulaire)
		Coc	her cette case si l'annexe est utilisée.

Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du cessionnaire soit les noms utilisés habituellement par celui-ci.

[Formulaire n° 6, suite] 7. Signatures ou sceaux Signature(s) ou sceau(x) du ou des cédants 7.1.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés: 7.1.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux : 7.1.3 Signature(s) ou sceau(x): Signature(s) ou sceau(x) du ou des cessionnaires 7.2.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés: 7.2.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux : 7.2.3 Signature(s) ou sceau(x): 8. Feuilles supplémentaires, pièces jointes et annexe Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces : .......... Cocher cette case si une annexe est jointe et indiquer le nombre des pages de l'annexe et le nombre des éventuelles feuilles supplémentaires accompagnant l'annexe : .....

# Annexe du formulaire n° 6

# <u>Indications supplémentaires relatives</u> à un document de cession (rubrique 6)

A.

Cess	sion d	e l'entreprise ou du fonds de commerce
a)		Cocher cette case lorsque la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour tous les produits ou services indiqués dans la demande ou l'enregistrement mentionné dans la rubrique 2 du document de cession.
b)		Cocher cette case lorsque la rubrique 2 du document de cession ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour quelques-uns seulement des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement et indiquer les produits ou les services pour lesquels la cession comprend l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant :
c)		Cocher cette case lorsque la rubrique 2 du document de cession mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pour au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour une partie des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. S'agissant des demandes ou des enregistrements pour lesquels la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour quelques-uns seulement des produits ou des services, procéder comme pour le point b).

[Annexe du formulaire n° 6, suite]

B.	Cession de droits résultant de l'usage
	Les droits, résultant de l'usage de la marque, sont cédés en ce qui concerne
	a) tous les enregistrements et toutes les demandes.
	b) uniquement les enregistrements ou les demandes ci-après :
C.	Cession du droit d'engager une action en justice
	Le cessionnaire a le droit d'engager une action en justice pour toute atteinte portée dans le passé.
D.	<u>Contrepartie</u>
	a) La cession est effectuée contre somme d'argent reçue.
	b) La cession est effectuée moyennant une somme d'argent reçue et toute autre contrepartie valable.
	c) Le cédant reconnaît avoir reçu la contrepartie susmentionnée.
Е.	Date effective de la cession
	a) La cession est effective à la date de la signature du présent document de cession.
	b) La cession est effective à compter de la date suivante :

# FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 7

# **REQUÊTE EN RECTIFICATION D'ERREURS**

dans des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques

	présentée à l'office de
	RÉSERVÉ À L'OFFICE
	Numéro de référence du titulaire ou du déposant <sup>1</sup> :
1.	Requête en rectification  Il est demandé par la présente requête de procéder aux rectifications indiquées ci-après.
2.	Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)
	La présente requête porte sur les enregistrements ou les demandes ci-après :
	2.1 Numéros des enregistrements :
	2.2 Numéros des demandes <sup>2</sup> :
	2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

Le numéro de référence attribué par le titulaire ou le déposant ou le numéro de référence attribué par la mandataire à la présente requête peuvent être indiqués ici.

Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

[Formulaire n° 7, suite] Titulaire(s) ou déposant(s) Si le titulaire ou le déposant est une personne physique, nom de famille ou nom principal de cette personne<sup>3</sup>: a) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne<sup>3</sup>: b) Si le titulaire ou le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne : Adresse (y compris le code postal et le pays): 3.3 Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone) Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires ou de déposants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3. Mandataire 4. 4.1 Nom: Adresse (y compris le code postal et le pays):

4.3 Numéro d'ordre du pouvoir<sup>4</sup> :

(avec l'indicatif de zone)

(avec l'indicatif de zone)

Adresse électronique :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur :

Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait la présente requête ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ladite requête.

Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou déposant ou du mandataire.

		[Formulaire n° 7, suite]
5.	Don	nicile élu
6.	Indi	cation des erreurs et des rectifications
	6.1	Éléments à corriger :
		Éléments après rectification :
	6.2	Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante; si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire les éléments à rectifier et les éléments après rectification.
7.	Sign	nature ou sceau
	7.1	Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :
	7.2	Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du
		7.2.1 titulaire ou déposant.
		7.2.2 mandataire.
	7.3	Date de signature ou d'apposition du sceau :
	7.4.	Signature ou sceau :

[For	Formulaire n° 7, suite]			
8.	Taxe			
	8.1	Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en rectification :		
	8.2	Mode de paiement :		
9.	Feui	lles supplémentaires et pièces jointes		
		Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :		

# FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 8

# REQUÊTE EN RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT

	présentée à l'office de	
	RÉSERVÉ À L'OFFICE	
	Numéro de référence du titulaire <sup>1</sup> :	
ı.	Demande de renouvellement  La présente requête en renouvellement porte sur l'enregistrement indiqué ci-	après.
		après.
	La présente requête en renouvellement porte sur l'enregistrement indiqué ci-	après.
2.	La présente requête en renouvellement porte sur l'enregistrement indiqué ci-	après.

La numéro de référence attribué par le titulaire ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente requête en renouvellement peuvent être indiqués ici.

For	Formulaire n° 8, suite]			
3.	Titu	llaire(s)		
	3.1	Si le titulaire est une personne physique,		
		a) nom de famille ou nom principal de cette personne <sup>2</sup> :		
		b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne <sup>2</sup> :		
	3.2	Si le titulaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :		
	3.3	Adresse (y compris le code postal et le pays) :		
	3.4	Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique (avec l'indicatif de zone)  Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires; si tel est le cas, en dresse la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3.		
<b>I</b> .	Mar	ndataire du titulaire		
	4.1	Nom:		
	4.2	Adresse (y compris le code postal et le pays):		
		Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)		
	4.3	Numéro d'ordre du pouvoir <sup>3</sup> :		

Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui sont inscrits en ce qui concerne l'enregistrement

sur lequel porte la présente requête.

Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou du mandataire.

[Formulaire n° 8, suite] 5. Domicile élu du titulaire Produits ou services<sup>4</sup> 6.1 Le renouvellement est demandé pour tous les produits ou services couverts par l'enregistrement. Le renouvellement est demandé uniquement pour les produits ou les 6.2 services ci-après couverts par l'enregistrement<sup>5</sup>: Le renouvellement est demandé pour tous les produits ou services couverts par l'enregistrement sauf<sup>6</sup>: Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante et utiliser une feuille supplémentaire. Ne cocher que l'une des cases 6.1, 6.2 ou 6.3. La liste des produits ou des services pour lesquels le renouvellement est demandé doit être présentée de la même façon qu'elle figure dans l'enregistrement (produits ou services groupés selon les classes de la classification de Nice, avec, en premier, l'indication du numéro de la

classe correspondante, et présentés dans l'ordre des classes de cette classification lorsqu'ils

Les produits ou les services pour lesquels le renouvellement n'est pas demandé doivent, lorsqu'ils appartiennent à plusieurs classes de la classification de Nice, être groupés selon les

classes de cette classification, avec, en premier, l'indication du numéro de la classe correspondante, et être présentés dans l'ordre des classes de ladite classification.

appartiennent à plus d'une classe).

[Fo:	ormulaire n° 8, suite]
7.	Personne, autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire, qui dépose la présente requête en renouvellement
	IMPORTANT: Une personne autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire ne peut déposer une requête en renouvellement que si la Partie contractante concernée l'admet. De ce fait, la présente rubrique ne doit pas être remplie si la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné en première page de la présente requête en renouvellement ne permet pas qu'une requête en renouvellement soit déposée par une personne autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire.
	Cocher cette case si la présente requête en renouvellement est déposée par une personne autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire.
	7.1 Si la personne est une personne physique,
	a) nom de famille ou nom principal de cette personne :
	b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne :
	7.2 Si la personne est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :
	7.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

Adresse électronique :

[Formulaire n° 8, suite] 8. Signature ou sceau Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé : 8.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du 8.2.1 titulaire. 8.2.2 mandataire du titulaire. 8.2.2 personne visée au point 7. 8.3 Date de signature ou d'apposition du sceau : 8.4. Signature ou sceau: 9. Taxe Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en renouvellement: 9.2 Mode de paiement : 10. Feuilles supplémentaires Cocher cette case si des feuilles supplémentaires sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles:

# FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 9

# REQUÊTE EN INSCRIPTION D'UNE LICENCE

# REQUÊTE EN MODIFICATION OU EN RADIATION D'UNE INSCRIPTION DE LICENCE

concernant une ou plusieurs marques enregistrées ou faisant l'objet d'une demande d'enregistrement, présentée à l'office de ........

		RÉSERVÉ À L'OFFICE
		Référence du titulaire/déposant ou du preneur de licence <sup>1</sup> :
l <b>.</b>	Requête <sup>2</sup>	
		te requête vise l'inscription du fait que la ou les marques sur lesquelles s enregistrements ou les demandes qui y sont indiqués font l'objet d'une
		te requête vise la modification de l'inscription de la ou des licences et la ou les marques faisant l'objet des enregistrements ou des demandes indiqués.
		te requête vise la radiation de l'inscription de la ou des licences et la ou les marques faisant l'objet des enregistrements ou des demandes indiqués.

La référence attribuée par le titulaire/déposant ou le preneur de licence et la référence attribuée par tout mandataire de l'un ou de l'autre à la présente requête peuvent être indiquées ici.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cocher la case appropriée.

[Formulaire n° 9, suite] Enregistrements ou demandes visés 2. La présente requête concerne les enregistrements ou les demandes ci-après : 2.1 Numéros des enregistrements ou des demandes : 2.2 Si la place prévue au point 2.1 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire. 3. Titulaire(s)/déposant(s) Si le titulaire/déposant est une personne physique, nom de famille ou nom principal de cette personne<sup>3</sup>: a) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne<sup>3</sup>: b) Si le titulaire/déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne : a) b) forme juridique de cette personne : État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a c) servi de cadre à la constitution de la personne morale : 3.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) : Numéro(s) de télécopieur<sup>4</sup>: Numéro(s) de téléphone<sup>4</sup>: Adresse électronique: (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone) Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires; dresser alors la liste des cotitulaires sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3. Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figurent dans les dossiers de l'office en ce qui

concerne le titulaire/déposant des enregistrements/demandes auxquels se rapporte la présente

requête. Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent

comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

[Formulaire n° 9, suite]

### 4. Mandataire du (des) titulaire(s)/déposant(s)

- 4.1 Nom:
- 4.2 Adresse (y compris code postal et pays) :

Numéro(s) de téléphone<sup>5</sup> : Numéro(s) de télécopieur<sup>5</sup> : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

- 4.3 Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :
- 4.4 Numéro attribué au pouvoir<sup>6</sup>:

# 5. Domicile élu du (des) titulaire(s)/déposant(s)<sup>7</sup>

#### 6. Preneur de licence

6.1 Si le preneur de licence est une personne physique,

- a) nom de famille ou nom principal de cette personne :
- b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne :
- 6.2 Si le preneur de licence est une personne morale,
  - a) dénomination officielle complète de cette personne :
  - b) forme juridique de cette personne :
  - c) État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :

Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

Ne rien indiquer si un numéro n'a pas ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou s'il n'est pas encore connu du titulaire/déposant ou du mandataire.

En application des dispositions de l'article 4.2)b) du TLT, un domicile élu doit être indiqué dans l'espace réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 5 lorsque le titulaire/déposant n'a pas, ou n'a pas indiqué, de domicile, ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente requête, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué à la rubrique 4.

		[Formulaire n° 9, suite]
	6.3	Adresse (y compris le code postal et le pays):
		Numéro(s) de téléphone <sup>8</sup> : Numéro(s) de télécopieur <sup>8</sup> : Adresse électronique (avec l'indicatif de zone)
	6.4	État dont le preneur de licence est ressortissant :
	6.5	État dans lequel le preneur de licence est domicilié :
	6.6	État dans lequel le preneur de licence a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux :
		Cocher cette case en cas de pluralité de preneurs de licence; dresser alors la des preneurs de licence sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun x, les éléments d'information demandés aux points 6.1 à 6.6.
7.	Mar	ndataire du preneur de licence
	7.1.	Nom:
	7.2	Adresse (y compris le code postal et le pays)
		Numéro(s) de téléphone <sup>9</sup> : Numéro(s) de télécopieur <sup>9</sup> : Adresse électronique (avec l'indicatif de zone)
	7.3	Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :
	7.4	Numéro attribué au pouvoir <sup>10</sup> :

Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

Ne rien indiquer si un numéro n'a pas ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou s'il n'est pas encore connu du preneur de licence ou de son mandataire.

[Formulaire n° 9, suite]				
8.	Domicile	élu du preneur de licence <sup>11</sup>		
9.	Produits	ou services pour lesquels la licence est concédée <sup>12</sup>		
	9.1	La licence est concédée pour l'ensemble des produits ou services énumérés dar les enregistrements ou demandes visés à la rubrique 2.		
	9.2	Un seul enregistrement ou une seule demande est indiqué à la rubrique 2 et la licence est concédée pour une partie seulement des produits ou services énumérés dans cet enregistrement ou cette demande. La licence porte sur les produits ou services suivants :		
	9.3	Plusieurs enregistrements ou demandes sont indiqués à la rubrique 2 et, pour l'un d'entre eux au moins, la licence ne porte pas sur la totalité des produits ou services énumérés. Indiquer dans ce cas sur une feuille supplémentaire, pour chaque enregistrement ou demande séparément, si la licence porte sur la totalité ou sur une partie seulement des produits ou services énumérés.		
10.	Type de l	icence <sup>12</sup>		
	10.1	La licence concédée est exclusive.		
	10.2	La licence concédée est unique.		
	10.3	La licence concédée est non exclusive.		
	10.4	La licence n'est concédée que pour la partie suivante du territoire visé par l'enregistrement :		

Cocher la case appropriée.

En application des dispositions de l'article 4.2)b) du TLT, un domicile élu doit être indiqué dans l'espace réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 8 lorsque le preneur de licence n'a pas, ou n'a pas indiqué, de domicile, ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente requête, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué à la rubrique 7.

		[Formulaire n° 9, suite
11.	Durée d	la licence
	11.1	La licence a une durée limitée ; elle est concédée pour la période duau
	11.	1.1 La licence fait l'objet d'une prolongation automatique.
	11.2	La licence est concédée sans limitation de durée.
12.	Signatui	es ou sceaux <sup>13</sup>
	12.1 Sig	nature(s) ou sceau(x) du ou des titulaires/déposants :
	12.	1.1 Nom du titulaire/déposant ou, si le titulaire/déposant est une personne morale, nom de la personne agissant en son nom :
	12.	1.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :
	12.	1.3 Signature ou sceau :
	12.2 Sig	nature(s) ou sceau(x) du ou des preneurs de licence <sup>14</sup> :
	12.	2.1 Nom du ou des preneurs de licence ou, si le ou les preneurs de licence sont des personnes morales, nom de la personne agissant en leur nom :
	12.	2.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :
	12.	2.3 Signature ou sceau :

Lorsqu'il y a plusieurs personnes qui signent ou dont le sceau est utilisé, toutes les indications demandées aux points 12.1 à 12.4 doivent être fournies sur une feuille supplémentaire.

La signature du preneur de licence n'est nécessaire que si la requête n'est pas signée par le titulaire/déposant. Dans ce cas, la requête doit être accompagnée, au choix de la partie requérante, de l'un des documents suivants : i) un extrait du contrat de licence, indiquant les parties et les droits concédés, dont il peut être exigé qu'il soit certifié, par un officier public ou par toute autre administration publique compétente, comme étant un extrait authentique du contrat; ii) une déclaration de licence non certifiée conforme, établie conformément, quant à la forme et au contenu, au formulaire de déclaration de licence figurant dans la présente annexe et signée par le titulaire/déposant ou son mandataire et le preneur de licence ou son mandataire.

[For	Formulaire n° 9, suite]			
	12.3	Signatu	re ou sceau du mandataire du ou des titulaires/déposants :	
		12.3.1	Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :	
		12.3.2	Date de signature ou d'apposition du sceau :	
		12.3.3	Signature ou sceau :	
	12.4	Signatu	re ou sceau du mandataire du ou des preneurs de licence :	
		12.4.1	Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :	
		12.4.2	Date de signature ou d'apposition du sceau :	
		12.4.3	Signature ou sceau :	
13.	Taxe	e e		
	13.1	Monnai	ie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête :	
	13.2	Mode d	le paiement :	
14.	Feui	lles supp	olémentaires	
			cette case si des feuilles supplémentaires sont jointes et indiquer le total de ces feuilles :	

# **FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 10**

# **DÉCLARATION DE LICENCE**

concernant une ou plusieurs marques enregistrées ou faisant l'objet d'une demande d'enregistrement, présentée à l'office de .........

RÉSERVÉ À L'OFFICE	
Référence du titulaire/déposant ou du preneur de licence <sup>1</sup> : Référence du mandataire du titulaire/déposant : Référence du mandataire du preneur de licence <sup>1</sup> :	

#### 1. Déclaration

Le ou les titulaires/déposants et preneurs de licence déclarent que les enregistrements et les demandes indiqués ci-après font l'objet d'une licence.

La référence attribuée par le titulaire/déposant ou le preneur de licence et la référence attribuée par tout mandataire de l'un ou de l'autre à la présente requête peuvent être indiquées ici.

[Fo	rmulai	re n° 1	0, suite]
2.	Enr	egistre	ements ou demandes visés
	La p	résente	e déclaration concerne les enregistrements ou les demandes ci-après :
	2.1	Num	éros des enregistrements ou des demandes :
	2.2		Si la place prévue au point 2.1 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.
3.	Titu	ılaire(s	s)/déposant(s)
	3.1	Si le	titulaire/déposant est une personne physique,
		a)	nom de famille ou nom principal de cette personne <sup>2</sup> :
		b)	prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne <sup>2</sup> :
	3.2	Si le	titulaire/déposant est une personne morale,
		a)	dénomination officielle complète de cette personne :
		b)	forme juridique de cette personne :
		c)	État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :
	3.3	Adre	sse (y compris le code postal et le pays) :
			méro(s) de téléphone <sup>3</sup> : Numéro(s) de télécopieur <sup>3</sup> : Adresse électronique : vec l'indicatif de zone)
	3.4		Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires/déposants; dresser alors la liste des cotitulaires/codéposants sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3.

requête. Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son

mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

[Formulaire n° 10, suite]

#### 4. Mandataire du (des) titulaire(s)/déposant(s)

- 4.1 Nom:
- 4.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone<sup>4</sup>: Numéro(s) de télécopieur<sup>4</sup>: Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone)

- 4.3 Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :
- 4.4 Numéro attribué au pouvoir :

#### 5. Preneur de licence

5.1 Si le preneur de licence est une personne physique,

- a) nom de famille ou nom principal de cette personne :
- b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne :
- 5.2 Si le preneur de licence est une personne morale,
  - a) dénomination officielle complète de cette personne :
  - b) forme juridique de cette personne :
  - c) État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :
- 5.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone<sup>5</sup> : Numéro(s) de télécopieur<sup>5</sup> : Adresse électronique : (avec l'indicatif de zone)

Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

[For	nulair	e n° 10, suite]		
	5.4	État dont le preneur de licence est ressortissant :		
	5.5	État dans lequel le preneur de licence est domicilié :		
effec	5.6 État dans lequel le preneur de licence a un établissement industriel ou commerc ctif et sérieux :			
	5.7	Cocher cette case en cas de pluralité de preneurs de licence; dresser alors la liste des preneurs de licence sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1 à 5.6.		
6.	Man	dataire du preneur de licence		
	6.1.	Nom:		
	6.2	Adresse (y compris le code postal et le pays)		
		Numéro(s) de téléphone <sup>6</sup> : Numéro(s) de télécopieur <sup>6</sup> : Adresse électronique (avec l'indicatif de zone)		
	6.3	Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :		
	6.4	Numéro attribué au pouvoir <sup>7</sup> :		

Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

Ne rien indiquer si un numéro n'a pas ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou s'il n'est pas encore connu du preneur de licence ou du mandataire.

			[Formulaire n° 10, suite]
7.	Pro	duits o	ou services pour lesquels la licence est concédée <sup>8</sup>
	7.1		La licence est concédée pour l'ensemble des produits ou services énumérés dans les enregistrements ou demandes visés à la rubrique 2.
	7.2		Un seul enregistrement ou une seule demande est indiqué à la rubrique 2 et la licence est concédée pour une partie seulement des produits ou services énumérés dans cet enregistrement ou cette demande. La licence porte sur les produits ou services suivants :
	7.3		Plusieurs enregistrements ou demandes sont indiqués à la rubrique 2 et, pour l'un d'entre eux au moins, la licence ne porte pas sur la totalité des produits ou services énumérés. Indiquer dans ce cas sur une feuille supplémentaire, pour chaque enregistrement ou demande séparément, si la licence porte sur la totalité ou sur une partie seulement des produits ou services énumérés.
8.	Тур	e de li	icence <sup>8</sup>
	8.1		La licence concédée est exclusive.
	8.2		La licence concédée est unique.
	8.3		La licence concédée est non exclusive.
	8.4		La licence n'est concédée que pour la partie suivante du territoire visé par l'enregistrement :
9.	Dur	ée de l	la licence <sup>8</sup>
	9.1		La licence a une durée limitée ; elle est concédée pour la période du au
		9.1.1	La licence fait l'objet d'une prolongation automatique.
	9.2		La licence est concédée sans limitation de durée.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cocher la case appropriée.

[Formulaire n° 10, suite]

10. Signatures ou sceaux<sup>9</sup>

10.1 Signature(s) ou sceau(x) du ou des titulaires/déposants :

- 10.1.1 Nom du titulaire/déposant ou, si le titulaire/déposant est une personne morale, nom de la personne agissant en son nom :
- 10.1.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :
- 10.1.3 Signature ou sceau :
- 10.2 Signature(s) ou sceau(x) du ou des preneurs de licence :
  - 10.2.1 Nom du preneur de licence ou, si le preneur de licence est une personne morale, nom de la personne agissant en son nom :
  - 10.2.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :
  - 10.2.3 Signature ou sceau :
- 10.3 Signature ou sceau du mandataire du ou des titulaires/déposants :
  - 10.3.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :
  - 10.3.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :
  - 10.3.3 Signature ou sceau :
- 10.4 Signature ou sceau du mandataire du ou des preneurs de licence :
  - 10.4.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :
  - 10.4.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :
  - 10.4.3 Signature ou sceau:

\_\_\_\_\_

# 11. Feuilles supplémentaires

	Cocher cette case si des feuilles supplémentaires sont jointes et indiquer le
	nombre total de ces feuilles :

[Fin de l'annexe et du document]

Lorsqu'il y a plusieurs personnes qui signent ou dont le sceau est utilisé, toutes les indications demandées aux points 10.1 à 10.4 doivent être fournies sur une feuille supplémentaire.